

Liste d'actions à cocher Sport'Aide pour les organisations sportives

Lorsqu'il est question d'inclusion des athlètes trans en contexte sportif, il peut parfois paraître complexe de cibler les priorités d'actions. Sport'Aide vous offre ainsi une liste à cocher sur différentes actions à poser dans l'intention de rendre votre sport plus inclusif aux diversités sexuelles et pluralités des genres (DSPG). Cette liste vous permettra de mettre en lumière les actions déjà réalisées ou en chantier dans votre organisation ainsi que celles qui n'ont pas encore été abordées et que vous souhaitez entreprendre. Si vous avez besoin d'accompagnement ou d'informations supplémentaires, n'hésitez pas à contacter Sport'Aide par téléphone au 1 833 211-AIDE (2433) ou sur www.sportaide.ca/inclusion/.

Actions	Je n'ai pas abordé cette action	Je souhaite amorcer cette action	J'ai entrepris cette action	J'ai mis en place cette action
Principes d'inclusion Chaque organisation sportive doit être en mesure de savoir les mesures qui ont été consciemment mises en place pour favoriser l'inclusion et la présence de personnes issues de la DSPG.				
Prendre le temps de se poser les questions de manière à cibler si les membres (entraîneur-e-s, athlètes, officiel-le-s, membres du personnel, etc.) de mon environnement sportif sont bien représenté-e-s quant à la DSPG : qui est dans mon organisation et qui ne l'est pas ?				
Impliquer directement des athlètes concerné-e-s ou des membres de la communauté issue de la DSPG dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des différentes actions et mesures mises en places.				
Offrir des formations aux membres de mon organisation sur la diversité, l'inclusion et l'équité de manière à offrir une base sur les thèmes suivants « Les personnes LGBTQ+, les préjugés inconscients et le harcèlement » à tou-te-s et ce annuellement.				
S'assurer que tous les membres de l'organisation soient en mesure d'identifier et de remettre en question les commentaires et les propos stéréotypés dans toutes les discussions formelles et informelles.				
S'assurer que tous les membres de l'organisation soient à l'aise et/ou encouragés à dénoncer les incidents en lien avec le harcèlement, la discrimination et les abus vécus par les personnes issues de la DSPG.				
Référer la Politique en matière de protection de l'intégrité dans l'exercice du sport à tous les membres de l'organisation sportive concernant les signalement anonymes ainsi que le traitement des plaintes dans les cas de harcèlement, de discrimination et d'abus vécus par les personnes issues de la DSPG.				

Liste d'actions à cocher Sport'Aide pour les organisations sportives

Actions	Je n'ai pas abordé cette action	Je souhaite amorcer cette action	J'ai entrepris cette action	J'ai mis en place cette action
<p>Droit individuel Chaque individu devrait être en mesure de pratiquer un sport en toute sécurité et en toute liberté indépendamment de son identité de genre, de son expression genre et/ou de son intersexualité. Les personnes trans et intersexuées sont particulièrement vulnérables en ce qui concerne les différentes formes de discriminations, d'abus et d'harcèlements, et ce, particulièrement en contexte sportif. Il est nécessaire de prendre conscience de la vulnérabilité de ces personnes en sport et d'adapter au mieux de nos capacités le contexte sportif à leurs réalités afin de prévenir ces formes variées de violence.</p>				
Inclure toute personne qui souhaite participer au contexte sportif peu importe son identité de genre, son expression de genre et/ou son intersexualité.				
Permettre à chaque personne de choisir la catégorie de sport à laquelle elle s'identifie et lui permettre de pratiquer son sport en toute sécurité.				
Adapter l'uniforme sportif afin de répondre aux différentes identités et expressions de genre de chacun-e (p. ex. en offrant la possibilité de choisir un uniforme unisexe ou le genre de l'uniforme).				
Assurer de prévenir différentes formes de discriminations, d'abus et d'harcèlement en élaborant des politiques d'inclusion détaillées et des critères d'admission clairement définis.				
<p>Politiques et critères d'admission Si des critères d'admission sont nécessaires, ils devront être élaborés et appliqués de façon à respecter le principe qu'une personne, peu importe son identité de genre, a le droit de pratiquer un sport en toute sécurité et en toute liberté. Ces critères devront déterminer les conditions de participation dans les catégories hommes et femmes pour des épreuves spécifiques dans les compétitions sportives organisées de haut niveau.</p>				
Adopter des lignes directrices ou des politiques pour l'inclusion des athlètes trans afin de permettre leur participation dans la catégorie conforme à leur identité de genre.				
Élaborer des politiques qui tiennent compte de la protection des personnes issues de la DSPG.				
Intégrer une section dans le code de conduite portant sur les personnes issues de la DSPG en lien, entre autre, avec la discrimination, les abus et le harcèlement.				
Adapter la vision et les valeurs de l'organisation dans la politique liée à l'équité et l'accès.				
Protéger les informations personnelles des personnes trans et ce, peu importe leur stade de transition, dans la politique de confidentialité.				
Protéger le droit à la vie privée de toutes les personnes interagissant avec votre organisation dans la politique de confidentialité.				
Établir des critères d'admission qui permettent à chacun-e de pratiquer un sport en toute sécurité et en toute liberté indépendamment de son identité de genre, de son expression genre et/ou de son intersexualité.				

Liste d'actions à cocher Sport'Aide pour les organisations sportives

Actions	Je n'ai pas abordé cette action	Je souhaite amorcer cette action	J'ai entrepris cette action	J'ai mis en place cette action
Adaptation de l'environnement physique Dans le but d'accueillir les individus de toutes identités de genre, il est essentiel de mettre en place des mesures visant à modifier les installations et les environnements sportifs (p.ex., vestiaires, toilettes, etc.) dans le but qu'ils répondent à leurs besoins.				
Offrir des vestiaires et des douches neutres en matière de genre misent à la disposition de tou-te-s.				
Offrir des toilettes neutres en matière de genre misent à la disposition de tou-te-s.				
Changement de la culture sportive Afin de faire progresser l'inclusion et de prévenir toutes formes de discriminations fondées sur l'identité de genre, l'expression de genre ou l'intersexualité, les organisations sportives devront faire force commune pour que des changements concrets s'opèrent. En effet, ces organisations sportives et ces dirigeants devront mettre de l'avant des formations de sensibilisation, éduquer les différents acteurs du contexte sportif et mener une campagne de changement dans l'intention de faire évoluer les connaissances ainsi que les pratiques en matière d'inclusion.				
Promouvoir des ressources (p. ex. le guide-synthèse sur l'inclusion des personnes trans en sport de Sport'Aide) sur les réalités des personnes issues de la DSPG en sport pour les acteurs-trices (p.ex. entraîneur-e-s, athlètes, officiel-le-s, membres du personnel, etc.) du contexte sportif.				
Promouvoir et participer aux activités inclusives liées à la DSPG en sport.				
Offrir des formations sur les personnes issues de la DSPG aux différents acteurs-trices (p.ex. entraîneur-e-s, athlètes, officiel-le-s, membres du personnel, etc.) du contexte sportif.				
Adopter un langage inclusif des DSPG dans toutes les communications.				
Imprimer et afficher les fiches à imprimer de l'approche Inclusion de Sport'Aide				
Concertation du milieu L'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de ces différentes actions doit se réaliser en consultation avec un échantillon représentatif des athlètes concernés ou des membres de la communauté issue de la DSPG. Autrement, les personnes ou les organisations en charge de ces rôles devront être formées afin de s'assurer que ces questions soient traitées adéquatement.				
Consulter directement des athlètes concerné-e-s ou des membres de la communauté issue de la DSPG dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des différentes actions et mesures mises en places.				